



Fondation Médecins Sans Frontières
Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.1 Première application du règlement comptable n° 2018-06 » de l'annexe aux comptes annuels décrivant les changements de méthode et de présentation des comptes annuels liés à l'application du règlement ANC 2018-06 à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes « 6. Principes, règles et méthode du CROD » et « 7. Compte d'emploi des ressources » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 19 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Joël Fusil

ETATS FINANCIERS FONDATION MSF

31 décembre 2020



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

La Fondation MSF applique à compter du 01 janvier 2020 le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables en complément du plan comptable général (PCG). Pour se conformer à ce nouveau règlement comptable les présentations du bilan et du compte de résultat ont été révisées. Afin d'éclairer le lecteur, il est précisé en pied de bilan quelles sont les changements de rubriques de libellés introduits sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

en K euros	ACTIF				PASSIF		
	Brut	Amort.	Net 2020	Net 2019	2 020	2 019	
Concessions, brevets, licences et valeurs assimilées (1)	32	32	0	0	Dotation initiale	807	807
Immobilisations incorporelles	32	32	0	0	Dotation statutaire	47	47
Terrains	3 349	0	3 349	3 349	Fonds propres sans droit de reprise (6)	854	854
Constructions	9 532	4 555	4 977	5 259	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation MSF	0	1 647
Installations techniques, matériel et outillage industriels (2)	5 082	3 194	1 888	2 105	Réserves d'investissement	4 055	4 276
Immobilisations en cours	7 300	0	7 300	2 954	Autres réserves	1 814	1 659
Immobilisations corporelles	25 263	7 749	17 514	13 668	Réserves (7)	5 869	7 582
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés (0)	0	0	0	0	Report à nouveau	358	0
Autres (3)	5	0	5	5	Excédent ou déficit de l'exercice (8)	115	-66
Immobilisations financières	5	0	5	5	Situation nette	7 195	8 369
					Subventions d'investissement (9)	1 292	66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 300	7 781	17 519	13 673	TOTAL FONDS PROPRES	8 486	8 435
Créances sur entités du groupe MSF France	3	0	3	49	Fonds reportés liés aux legs ou donations (0)	0	0
Créances sur entités du mouvement MSF	0	0	0	0	Fonds dédiés	957	401
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3	0	3	49	TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (10)	957	401
Créances reçues par legs ou donations (0)	0	0	0	0	Provisions pour risques	0	0
					Provisions pour charges	0	0
Financements à recevoir	0	0	0	0	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	0	0
Legs à recevoir	0	0	0	0	Emprunts et dettes assimilées	6 000	6 000
Avances versées sur commandes	0	0	0	0	Soldes créditeurs de banque	0	0
Autres créances	330	0	330	879	Emprunts et dettes financières diverses	6 000	6 000
Grants à recevoir (11)	0	0	0	0	Dettes sur entités du groupe MSF France	6 205	3 117
Autres créances	330	0	330	879	Dettes sur entités du mouvement MSF	3	0
					Dettes fournisseurs	865	56
Créances	333	0	333	928	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 073	3 173
					Dettes des legs ou donations (0)	0	0
Valeurs mobilières de placement et assimilés	3 971	0	3 971	3 379	Dettes fiscales et sociales	212	242
					Autres dettes	37	0
Banques et CCP				898	Grants à reverser (11)	131	0
Dons à l'encaissement				160	Autres dettes	168	0
Disponibilités (4)	1 308	0	1 308	1 058			
Charges constatées d'avance	60	0	60	76	Produits constatés d'avance	323	864
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 673	0	5 673	5 441	TOTAL DETTES	13 776	10 278
Ecart de conversion actif (5)	27	0	27	0	Ecart de conversion passif (5)	0	0
TOTAL ACTIF	31 000	0	23 220	19 114	TOTAL PASSIF	23 220	19 114

(0) Nouvelles rubriques du bilan introduites par le Règlement comptable n°2018-6 du 5 décembre 2018 applicable à compter du 01 janvier 2020

(1) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Concessions/licences

(2) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Installations et divers aménagements et Matériels, mobilier, informatique

(3) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Dépôts et cautionnements

(4) Détail 2020 fourni dans l'annexe

(5) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Comptes de régularisation

(6) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Fonds statutaires

(7) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Fonds disponibles

(8) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Résultat

(9) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables et non renouvelables par la Fondation MSF

(10) Antérieurement au 01 janvier 2020 : FONDS DEDIES présenté isolément sous les provisions pour risques

(11) Antérieurement au 01 janvier 2020 intégré aux créances et dettes sur entités du mouvement MSF

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	2 020	2 019
I - PRODUITS EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	505	499
Produits de tiers financeurs	2 576	2 577
Ressources liées à la générosité du public	2 576	2 577
Dons manuels	2 224	2 093
Mécénats	163	0
Legs, donations et assurances-vie	189	5
Dons organismes privés	0	478
Contributions financières	540	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	117	0
Autres produits	100	50
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 839	3 125
II - CHARGES EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 041	1 280
Aides financières	354	0
Impôts, taxes et versements assimilés	117	117
Salaires et traitements	700	680
Charges sociales	317	321
Salaires et charges refacturés	0	196
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	565	553
Dotations aux provisions	0	0
Reports en fonds dédiés	673	0
Autres charges	27	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 796	3 147
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	43	-22
III - PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	9	11
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9	11
IV - CHARGES FINANCIERES		
Différences négatives de change	1	1
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1	1
2. RESULTAT FINANCIER (III + IV)	9	10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	52	-11
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	63	7
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	63	7
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	63	7
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 911	3 143
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 796	3 147
+ Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	0	156
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	218
EXCEDENT OU DEFICIT	115	-66
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	1 536	1 052
TOTAL	1 536	1 052
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	1 536	1 052
TOTAL	1 536	1 052

ANNEXES 2020

DES COMPTES SOCIAUX

DE LA FONDATION MSF

(EN K EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Première application du règlement comptable n° 2018-06

La Fondation MSF applique, à compter du 01 janvier 2020, le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables en complément du plan comptable général (PCG). Les principales évolutions du règlement ont été développées dans la partie 3 « Principes, règles et méthodes comptables ». Elles concernent principalement les éléments décrits ci-après :

Legs et donations :

Le mode de comptabilisation des libéralités (donations et legs) est modifié de telle sorte que les biens et charges inhérentes aux legs et donations sont désormais inscrits, selon leur nature, au bilan de la Fondation (immobilisations, créances, dettes) dès leur acceptation par le Conseil d'Administration.

En outre, le nouveau règlement prévoit que la reconnaissance des produits nets en compte de résultat intervienne à chaque encaissement/décaissement de fonds issus des legs et donations, par la contrepartie d'un nouveau compte d'attente intitulé « fonds reportés ». Ces derniers représentent le montant de l'actif net futur attendu (prix de réalisation – passifs de succession – coûts de sortie). Ils seront soldés au fur et à mesure de la réalisation du dernier bien de la succession ou de la donation.

Subventions d'investissements :

Elles sont désormais reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des biens qu'elles ont financés.

En conséquence il est procédé au 01 janvier 2020 au retraitement en report à nouveau de 358 K€ de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par la Fondation. Ce montant correspond au total des reprises qui aurait dû être constatées annuellement au compte de résultat depuis la mise en service des biens.

Après retraitement, le solde de ces subventions s'élève au 31 décembre 2020 à 1 292 K€, reclassés en « subventions d'investissement ».

Présentation du compte de résultat :

Le règlement n°2018-06 applicable à compter du 01 janvier 2020 prévoit la production d'un compte de résultat en liste. La Fondation qui présentait ses charges et produits sous forme de tableau (les charges à gauche et les produits à droite) a donc adopté pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 le format en liste. Cependant pour les besoins de

comparaison entre les années 2019 et 2020, il est produit ci-dessous un compte de résultat sous la forme antérieurement utilisée du tableau.

En K euros	CHARGES			PRODUITS	
	2 020	2 019		2 020	2 019
Médicaments et matériel médical	2	49	Dons collectés auprès du public	2 224	2 093
Nourriture	2	0	Dons organismes privés	(3) & (6) 0	478
Equipement et matériel	3	2	Mécénats	(3) 163	0
Matières, fournitures et petits matériels	5	10	Legs, donations et assurances-vie	(4) 189	5
Etudes et prestations incorporées	19	7	Dons privés	2 576	2 577
Achats pour revente	0	0			
Achats de matières et autres approvisionnements	31	68			
Prestations de services diverses	135	125	Groupe MSF France	499	499
Personnel contractualisé par autre entité MSF	(1) 377	0	Hors entité du mouvement MSF	(5) 7	0
Loyers et charges locatives	60	20	Ventes de prestations de services	505	499
Location de matériel	0	0			
Entretien, maintenance et réparations	4	5	Produits des activités annexes	0	0
Assurances	15	15	Autres produits de gestion courante	100	49
Documentation	14	5	Autres produits d'exploitation	100	50
Honoraires	219	96			
Information/publications	86	126			
Transports	1	0			
Déplacements et frais de mission	23	63			
Frais de représentation	0	2			
Frais postaux et de télécommunication	69	71			
Frais bancaires et assimilés	7	5			
Subventions d'exploitation	(2) 0	679			
Services extérieurs	1 011	1 212			
Achats et services extérieurs	1 041	1 280			
Aides financières	(2) 354	0	Contributions financières	(6) 540	0
Impôts, taxes et versements assimilés	117	117			
Salaires	693	680			
Indemnités	6	0			
Charges sociales et assurances	317	321			
Charges de personnel	1 017	1 002			
Salaires et charges refacturés	(1) 0	196	Utilisation des fonds dédiés	(7) 117	0
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	565	553	Autres produits	(8) 0	0
Reports en fonds dédiés	(7) 673	0			
Autres charges	(8) 27	0			
CHARGES D'EXPLOITATION	3 796	3 147	PRODUITS D'EXPLOITATION	3 839	3 125
Différences négatives de change	1	1	Produits des placements	0	0
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	0	0	Autres intérêts et produits assimilés	9	11
CHARGES FINANCIERES	1	1	Différences positives de change	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	PRODUITS FINANCIERS	9	11
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	0	0
			Reprises sur subventions investissement	63	7
TOTAL CHARGES	3 796	3 147	PRODUITS EXCEPTIONNELS	63	7
Engagements à réaliser sur ressources affectées	(7) 0	218	TOTAL PRODUITS	3 911	3 143
RESULTAT POSITIF	115	0	Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	(7) 0	156
			RESULTAT NEGATIF	0	66
TOTAL GENERAL	3 911	3 366	TOTAL GENERAL	3 911	3 366
Evaluation des contributions volontaires en nature					
Personnel bénévole	0	0	Bénévole	0	0
Secours en nature	0	0	Dons en nature	0	0
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 536	1 052	Prestations en nature	1 536	1 052

(1) Reclassement du Personnel contractualisé par autre entité MSF de «charges de personnel» à «services extérieurs»

(2) Reclassement des financements octroyés par la Fondation de «services extérieurs» à «aides financières»

(3) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Dons privés

(4) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Libéralités

(5) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Extérieur

(6) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Financements et subventions d'exploitation

(7) Reclassement des postes de variation des fonds dédiés en résultat d'exploitation

(8) Antérieurement au 01 janvier 2020 : Pertes / Gains de change

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) :

Ce compte de résultat vient compléter le compte de résultat en liste et le Compte d'Emploi des Ressources (CER), lui-même modifié par le nouveau règlement. Le CROD présente la totalité de l'activité de la Fondation par origine et par destination, qu'il compare à l'année précédente à partir de 2021. Il comporte une colonne relative à la générosité du public dont l'origine et l'utilisation sont décrites dans le CER « nouvelle formule » qui rend compte dans les ressources, de la seule générosité du public et dans les emplois, de ceux qu'elle finance uniquement.

Elargissement de la Générosité du Public (GP) :

Le règlement N° 2018-06 définit les ressources constitutives de la GP. Celle-ci inclut désormais des ressources et produits jusqu'alors assimilées à d'autres fonds privés ou d'autres produits. Cette prescription du règlement N° 2018-06 s'appliquant rétroactivement, la GP en réserve à l'ouverture de l'exercice 2020 a été réévaluée.

Autres ressources entrant dans le champ de la GP :

- Les cotisations sans contrepartie,
- Le mécénat d'entreprise,
- La quote-part de GP provenant d'entités qui en auraient assuré la collecte en leur nom et qui seraient tenues par un accord ou une convention de reverser tout ou partie de celle-ci à la Fondation

Produits entrant dans le champ de la GP :

- Les loyers générés par la location de biens dont la GP a financé l'acquisition
- Les produits financiers tirés du placement des fonds disponibles de GP,
- Les plus ou moins-values de cessions des actifs dont la GP a financé l'acquisition

Fort de cette nouvelle définition de GP les ressources reportées liées à la générosité du public à l'ouverture de l'exercice (hors fonds dédiés) passent de 1 249 K euros au 31 décembre 2019 à 1 690 K euros.

1.2 Autres faits caractéristiques de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe au titre des événements significatifs de l'exercice, la Fondation MSF constate que son activité a été significativement affectée par la crise sanitaire de 2020 sans remettre en cause sa continuité d'exploitation sur l'année 2021.

En 2020, la Fondation MSF a collecté des fonds dédiés au financement de deux projets innovants basés sur le développement de plateformes digitales pour soutenir les systèmes de surveillance et d'alertes Covid19 et renforcer dans les contextes complexifiés par la crise de Covid19 le suivi des patients atteints de maladies chroniques.

Ces projets ainsi que le soutien de la Fondation aux équipes opérationnelles de l'Association Médecins Sans Frontières qui font face à la pandémie se poursuivront en 2021, financés par les fonds collectés non encore utilisés qui s'élèvent à 464 K euros au 31 décembre 2020.

2. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF. Elle abrite depuis 1999 une structure unique dans le monde des ONG : le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) qui anime le débat sur les enjeux, les contraintes, les limites et partant, les dilemmes de l'action humanitaire.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- Innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- Recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le CRASH vise à stimuler le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

Terrains	Non amortis
Bâtiment d'activités-Structure	20- 60
Bâtiment d'activités-Façade	15 -20
Bâtiment logement-Structure/Façade	20 - 50
Bâtiment garage-Constructions	20
Bâtiment d'activités-Equipements techniques	15 - 20
Honoraires sur travaux*	40
Bâtiment d'activités-Installations générales	10 - 20
Bâtiment d'activités-Agencements/Aménagements	20
Bâtiment Logement-Equipements techniques	15 - 20
Bâtiment logement-Installations générales	10 - 20
Matériels de bureau et informatique	2 - 15
Matériels de transport	10
Mobilier	5 - 25

*Les honoraires sur travaux, considérés comme accessoires à l'actif principal sont enregistrés en immobilisations corporelles. Il a été choisi, compte tenu de leur caractère transversal, de ne pas les ventiler sur les actifs principaux mais de les identifier comme composant à part entière amortissable sur la durée moyenne des principaux composants soit 40 ans.

3.2 Libéralités

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice sont neutralisés par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit d' « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

3.3 Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

3.4 Grants

La Fondation présente à son actif la rubrique « Grants à recevoir » et à son passif la rubrique « Grants à reverser ». Ces rubriques comptabilisent les versements attendus d'autres entités MSF ou à faire à d'autres entités MSF. Ces flux sont encadrés par des conventions et décisions des Conseils d'Administration respectifs des entités MSF concernées.

3.5 Valeurs mobilières de placement

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». En fin d'exercice la Fondation vend et rachète immédiatement ses placements afin de les valoriser au dernier cours connu à la date de la clôture de l'exercice.

3.6 Conversion des devises étrangères

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

3.7 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et inscrits en dons remis à l'encaissement à la clôture de l'exercice.

3.8 Fonds propres

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classée dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 K euros se ventile à l'actif sur les comptes immobilisations corporelles pour 459 K euros et en valeurs de placement pour 347 K euros. Les immobilisations inscrites à la dotation correspondent à l'acquisition en 1992 d'une partie du site logistique de Bordeaux financée, avec l'autorisation administrative de la Préfecture de Paris, par aliénation d'une partie des titres composant la dotation initiale de la Fondation.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration."

- Des réserves d'investissement ;

Elles correspondent aux fonds issus de la générosité du public reçus des sections du mouvement Médecins Sans Frontières pour les agrandissements successifs du site logistique de MSF situé à Mérignac en France et exploité par MSF Logistique. Elles ont donc comme contrepartie des immobilisations corporelles. Elles sont mouvementées par affectation du résultat en fin d'exercice, à la hausse lors de nouveaux financements et à la baisse pour la part des dotations aux amortissements des actifs financés. Elles matérialisent ainsi la valeur nette comptable des immobilisations financées par ces tiers.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par ordre de priorité :

- À la dotation statutaire pour les cas explicités ci-avant ;
- Aux réserves d'investissement pour la part relative à l'amortissement annuel des agrandissements du site de Bordeaux, et aux nouveaux financements reçus ;
- Aux autres réserves pour le solde.

- Des subventions d'investissement ;

Elles concernent les subventions attribuées par des organismes publics qui ont financé l'agrandissement du site de Mérignac, objet du retraitement rétroactif et du reclassement décrit en 1.1 dans les « Faits caractéristiques de l'exercice ». Les subventions d'investissement sont enregistrées au passif du bilan dès notification de la décision d'attribution à la Fondation et en fonction de leur affectation aux biens. Une reprise des subventions au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement des biens acquis ou créés au moyen de la subvention, pour un montant proportionnel aux dotations aux amortissements des immobilisations ainsi financées.

3.9 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.10 Provisions pour risques

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

3.11 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.12 Résultat financier

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 3.5 "Valeurs mobilières de placement" et 3.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des comptes de banque et caisse en devises étrangères,

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

3.13 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation ("Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de : 62 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 0,50 %
- Taux d'actualisation : 0.77 %
- Taux moyen de rotation du personnel de 0 %
- Taux de charges sociales : 56.11%

3.14 Régime fiscal

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Détail de l'actif

✓ Détail des immobilisations et des amortissements

Libellé	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Montant net en fin d'exercice		
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant brut en fin d'exercice	Cumul en début d'exercice	Dotations	Reprises		Reclassement	Cumul en fin d'exercice
Concessions/licences	32				32					32	0
Immobilisations incorporelles	32	0	0	0	32					32	0
Terrains	3 349				3 349						0
Constructions	9 532				9 532		283			4 555	4 977
Installations et divers, aménagements	5 008	57			5 064		273			3 176	1 888
Matériel, mobilier, informatique	8	9			18			9		18	0
Immobilisations en cours	2 954	4 346			7 300						7 300
Immobilisations corporelles	20 851	4 412	0	0	25 263	7 183	565	0	0	7 749	17 514
TOTAL	20 883	4 412	0	0	25 295	7 215	565	0	0	7 781	17 514

La Fondation est propriétaire de la base logistique et du centre de formation de Médecins Sans Frontières à Bordeaux (Mérignac), loués et exploités respectivement par l'Association MSF Logistique pour ses activités de Supply Chain (achat, approvisionnement, stockage, assemblage en kit, préparation de commandes, transport jusqu'au terrain) et par l'Association MSF pour ses activités de formation. Les immobilisations en cours comptabilisées sur l'exercice 2020 concernent principalement les travaux de construction du nouveau centre de formation de l'Association MSF, le Centre Jacques Pinel.

✓ Créances sur entités du groupe MSF France

L'ensemble de cette créance est à moins d'un an.

✓ Autres créances

Libellé	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Clients, comptes rattachés et avances versées sur commandes	0		0
Fournisseurs débiteurs	0		0
Avances et prêts au personnel	0		0
Organismes sociaux	5		5
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	29		29
Débiteurs divers	296		296
Autres créances	330	0	330
TOTAL	330	0	330

L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

La créance de 296 K euros représente le reliquat de financement à recevoir de la Fondation Tides.

✓ Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de la Fondation au 31 décembre 2020 est constitué de 2 livrets d'épargne Euros pour une valeur comptable de 3 971 K euros. Ce montant comprend la part de la dotation initiale pour une valeur de 347 K euros.

Les 1 308 K euros de disponibilités de la Fondation incluent les disponibilités de la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour 292 K euros et 94 K euros de dons à l'encaissement.

Libellé	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Compte livret	3 920		3 920
Livret A	51		51
Valeurs mobilières de placement et assimilés	3 971	0	3 971
Banques et CCP - Fondation MSF	922		922
Banques et CCP - Fondation Abritée - FIFHA	292		292
Dons à l'encaissement - Fondation MSF	94		94
Disponibilités	1 308	0	1 308

✓ Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 60 K euros. Elles concernent les assurances dommages ouvrage et travaux, souscrites pour le chantier immobilier de Mérignac.

4.2 Détail du passif

✓ Détail des fonds propres

Libellé	Montant en début d'exercice		Affectation du résultat de l'exercice précédent		Augmentation		Diminution ou consommation		Montant en fin d'exercice avant affectation du résultat	
	Montant	Dont générosité du public (proforma)	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public (proforma)
Dotation initiale	807	0	0	0	0	0	0	0	807	0
Dotation statutaire	47	0	0	0	0	0	0	0	47	0
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0	854	0
Réserves d'investissement	4 276	4 276	-221	-221	0	0	0	0	4 055	4 055
Autres réserves	1 659	1 578	155	88	0	0	0	0	1 814	1 666
Réserves	5 935	5 854	-66	-133	0	0	0	0	5 869	5 721
Report à nouveau	0	0	0	0	358	0	0	0	358	0
Résultat	-66	0	66	0	115	128	0	0	115	128 (1)
Subventions d'investissement	1 712	0	0	0	0	0	421	0	1 292	0
TOTAL	8 435	5 854	0	-133	473	128	421	0	8 486	5 849

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 8 435 K euros dont 6 710 K euros liés à la générosité du public telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables.

Le report à nouveau de 358 K€ correspond à la part des « subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par la Fondation MSF » reprise au compte de résultat rétroactivement pour être reclassées en subvention d'investissements, à la suite des dispositions du nouveau règlement n°2018-06.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2020 de 115 K euros comprend 128 K euros d'excédent des ressources de générosité du public (GP) sur les emplois financés par la GP et 9 K€ de déficit sur les activités non financées par la générosité du public.

Libellé	Activité immobilière	Activités opérationnelles	Montant
Produits	611	3 300	3 911
Charges	625	3 172	3 796
Résultats	-14	(1)	128
Résultat net des dotations aux amortissements	552	128	680

Réserves d'investissement

Libellé	Montant net en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Part d'affectation du résultat N-1	Montant net en fin d'exercice
Dons privés collectés en France	38		-2	36
Financement MSF USA	147		-8	139
Financement MSF SUISSE	35		-2	34
Financement MSF France	333		-17	316
INVESTISSEMENT DE 2003 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC	554		-29	525
Financement MSF USA	2 213		-114	2 099
Financement MSF SUISSE	738		-38	700
Financement MSF Espagne	771		-40	731
INVESTISSEMENT DE 2011 POUR EXTENSION DU SITE DE MERIGNAC	3 722		-192	3 530

* Le site de Mérignac s'entend de la plateforme logistique de MSF exploitée et louée par l'Association MSF Logistique à la Fondation.

Le résultat affecté par décision du Conseil d'Administration en diminution des réserves d'investissement matérialise la consommation des financements au prorata de leur contribution au projet initial.

Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation

Libellé	Montant net en début d'exercice	Quote part virée en report à nouveau	Quote part virée au résultat	Montant net en fin d'exercice
Subvention du Conseil Général de Bordeaux	509	-114	-18	377
Subvention du Conseil Régional de Bordeaux	511	-97	-17	397
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux	513	-115	-20	379
Subvention de la Ville de Mérignac	153	-32	-6	114
Subvention du fonds européen de développement régional FEDER	26		-1	25
TOTAL	1 712	-358	-63	1 292

En application du nouveau règlement toutes les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat à partir du 01 janvier 2020. La part des reprises qui aurait dû être appliquée les années antérieures a été comptabilisée en report à nouveau.

✓ Provisions pour risques

Néant

✓ Fonds dédiés

Libellé	Source	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations			Montant en fin d'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours
				Montant global	Dont remboursements	Transferts		
Projet ASTapp	non GP	27	176	0	0	0	203	0
Projet 3D	GP	117	0	117	0	0	0	0
COVID	GP	0	464	0	0	0	464	0
Fonds dédiés aux projets de la Fondation		145	640	117	0	0	667	0
Fondation Innovators For Humanitarian Action (FIFHA)	GP	256	33	0	0	0	289	0
Fonds dédiés aux projets de la Fondation abritée	GP	256	33	0	0	0	289	0
TOTAL		401	673	117	0	0	957	0
<i>Dont Générosité du public</i>		<i>374</i>	<i>497</i>	<i>117</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>754</i>	<i>0</i>
<i>Dont Autres fonds privés</i>		<i>27</i>	<i>176</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>203</i>	<i>0</i>

Non GP / GP : ressources non issues de la générosité du public / générosité du public

Au 31 décembre 2020, les fonds dédiés qui seront utilisés en 2021 sont constitués de 203 K euros reçus de la Fondation Tides pour le projet ASTapp, de 289 K euros versés par la Fondation abritée « FIFHA – Fondation Innovators For Humanitarian Action » pour ses activités futures et de 464 K euros affectés aux activités Covid de la Fondation ainsi qu'aux initiatives de surveillance épidémiologique qu'elle soutient.

✓ Détail du passif exigible

Emprunts et dettes assimilées

Il s'agit du financement de 6 000 K euros octroyé par l'Association MSF pour l'extension de la plateforme logistique exploitée par l'Association MSF Logistique, conformément à l'accord du 11 avril 2008.

Dettes sur entités du groupe MSF

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Versement par l'Association MSF pour travaux 2018	2 183	5 771
Versement par l'Association MSF pour travaux 2011	0	0
Versement par l'Association MSF pour le compte de MSF Logistique	216	165
AVANCES DE TRESORERIE PAR MSF ASSOCIATION	2 400	5 936
SUBVENTION À VERSER À EPICENTRE	408	0
Association MSF	309	195
Epicentre	0	75
SCI MSF	0	0
FACTURES À PAYER	309	270
TOTAL	3 117	6 205

Hormis les avances de trésorerie faite par l'Association MSF, l'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

La trésorerie avancée par l'Association MSF concerne :

- Pour les travaux commencés en 2018, l'aménagement du Centre Jacques Pinel dédié à la formation des métiers de l'humanitaire,
- L'aménagement des bureaux et espaces de travail de l'Association MSF Logistique pour le compte de laquelle l'Association MSF avance les fonds à la Fondation.

Dettes fournisseurs

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs	49	86
Fournisseurs facture à recevoir	7	778
TOTAL	56	865

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	12	11
Personnel	1	4
Organismes sociaux	61	57
Provisions congés payés, CET, précarité	168	140
TOTAL	242	212

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Autres dettes

Libellé	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Bourses à verser	0	37
Grant Epicentre à verser	0	131
TOTAL	0	168

Les bourses d'étudiants et le financement à Epicentre ont été effectués sur le premier trimestres 2021.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance au 31 décembre 2020 matérialisent la quote-part des financements de la Fondation Tides (Google Agreement) affectés aux exercices suivants, selon le plan pluriannuel d'utilisation des fonds.

4.3 Détail du compte de résultat

Les produits et charges ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges incluent les aides financières qui correspondent au financement que la Fondation consacre à la recherche scientifique sur le vaccin contre la fièvre jaune. Les bénéficiaires de ces financements sont les suivants :

Bénéficiaires du financement	Objet du financement	Montant
Association Epicentre	Vaccin fièvre jaune : Essai clini munologique des doses fractionnée	131
Institut Pasteur de Dakar	Diatropix	100
Individus	Bourses d'étude	123
TOTAL		354

Le résultat financier est excédentaire de 9 K euros.

Le résultat exceptionnel de 63 K euros est constitué principalement de la reprise en compte de résultat des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par la Fondation.

Le résultat net est bénéficiaire de 115 K euros, comprenant une perte de 14 K euros générés par l'activité immobilière tandis que l'activité courante a généré un gain de 128 K euros.

L'activité immobilière correspond à la gestion patrimoniale du site de Bordeaux (Mérignac).

Les charges sont très majoritairement constituées de dotations aux amortissements du site et les produits comprennent les revenus de sa location ainsi que la part de subvention d'investissement reprise au compte de résultat.

Libellé	Activité immobilière	Activités opérationnelles	Montant
Produits	611	3 300	3 911
Charges	625	3 172	3 796
Résultats	-14	128	115
Résultat net des dotations aux amortissements	552	128	680

L'activité immobilière est structurellement déficitaire en raison des annuités d'amortissement des actifs dont le financement a été comptabilisé en produit, en une fois, à leur encaissement. Or ce décalage temporel entre produit de financement des actifs et charges d'amortissement de ces mêmes actifs, l'activité immobilière dégage un bénéfice de 552 K euros.

Le résultat des activités opérationnelles de la Fondation est bénéficiaire de 128 K euros.

4.4 Engagements hors bilan

Engagements reçus

Aucun engagement hors bilan n'est à constater au 31 décembre 2020.

Engagements donnés

Aucun engagement hors bilan n'est à constater au 31 décembre 2020.

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 65 K euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG au titre de l'exercice 2020 s'élève à 10 K euros hors taxes.

5.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation MSF sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 est de 11.06 exprimé en Equivalent Temps Plein.

5.3 Contributions volontaires en nature

En 2019 la Fondation avait reçu de la Fondation Tides un prix d'un montant de 1,3 millions de dollars, dans le cadre de la compétition « AI Global Impact Challenge », pour le développement d'ASTapp, application mobile gratuite d'aide au diagnostic de la résistance aux antibiotiques.

En 2020, l'entreprise Google a gracieusement mis à la disposition de la Fondation six de ses collaborateurs dans le cadre de ce même projet ASTapp, lauréat du Google Impact Challenge. Cette contribution en nature a été valorisée par Google de la façon suivante : 6 personnes à temps plein de janvier à septembre 2020 pour des semaines de travail à 40 heures par semaine, soit 292,5 K dollars par collaborateur soit un total de 1 755 K dollars pour six collaborateurs à temps plein. Au taux moyen USD/EUR des 6 derniers mois de l'exercice, cela représente 1 536 K euros de prestations en nature.

5.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

5.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2020 par la Fondation MSF s'élève à 220 K euros. Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative)

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Dr Jean-Hervé BRADOL	Directeur d'étude	6 061 €
Mme Clara NORDON	Directrice Générale	5 591 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	5 246 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (primes, intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

6 PRINCIPES, REGLES ET METHODES DU C.R.O.D

✓ Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le CROD rend compte, dans un tableau en liste, pour une année donnée, de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public. Il introduit un comparatif de l'année clôturée et de l'année précédente qui sera mis en place par la Fondation à partir de la clôture 2021 pour les années 2020 et 2021.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéficiaires et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le CER rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

6.2 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

En application de l'article 611-2 au nouveau règlement la Fondation produit pour la première année le CROD. Comme le prévoit le règlement la comparaison des exercices interviendra à la clôture 2021 pour les exercices 2021 et 2020.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat		
- Dons manuels	2 224	2 224
- Legs, donations et assurances-vie	189	189
- Mécénat	163	163
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	413	413
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	
2.2 Parrainage des entreprises	0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	805	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	117	117
TOTAL	3 911	3 106
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par la Fondation	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par la Fondation	2 278	1 228
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	231	231
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	274	274
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	338	334
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	2	
6 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	673	497
TOTAL	3 796	2 565
EXCEDENT OU DEFICIT	115	542
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat		
Prestations en nature	1 536	0
Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	1 536	0
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	1 536	0
Réalisées à l'étranger		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	1 536	0

L'excédent de ressources de générosité du public (GP) sur les emplois de l'année financés par la GP, est de 542 K euros. Cet excédent a financé à hauteur de 9 K euros les investissements de la Fondation. Net de ces utilisations, le montant de GP collecté dans l'année mis en réserve est 532 K euros.

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

✓ **Tableau de passage des charges par destination (en Keuros)**

Conformément à l'art 432-16 du nouveau règlement, la Fondation présente ci-dessous le rapprochement entre les charges du compte de résultat et les rubriques du CROD.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :			TOTAL COMPTE DE RESULTAT	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public					Autres ressources	Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits liés à la générosité du public		Autres produits non liés à la générosité du public
	par la Fondation	à d'autres organismes	par la Fondation	à d'autres organismes										
Autres achats et charges externes	0	0	682	0	272	0	87	0	0	0	0	0	1 041	
Aides financières	0	0	123	231	0	0	0	0	0	0	0	0	354	
Impôts, taxes et versement assimilés	0	0	114	0	1	0	0	2	0	0	0	0	117	
Salaires et traitements	0	0	526	0	0	0	174	0	0	0	0	0	700	
Charges sociales	0	0	243	0	0	0	74	0	0	0	0	0	317	
Dotations aux amortissements et dépréciations	0	0	563	0	0	0	2	0	0	0	0	0	565	
Dotations aux provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	673	0	0	0	673	
Autres charges	0	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27	
Charges financières	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	0	0	2 278	231	274	0	338	0	2	673	0	0	3 796	

✓ **Tableau de passage des produits par destination (en Keuros)**

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public				Produits non liés à la générosité du public				Subventions et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Cotisations avec contrepartie	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public	Autres produits liés à la générosité du public				
Ventes de prestations de services	0	0	404	0	0	0	101	0	0	0	0	505
Dons manuels	0	2 224	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 224
Mécénats	0	163	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163
Legs, donations et assurances vie	0	189	0	0	0	0	0	0	0	0	0	189
Contributions financières	0	0	0	0	0	0	540	0	0	0	0	540
Reprises sur amortissements, dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation des fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117	0	117
Autres produits	0	0	0	0	0	0	100	0	0	0	0	100
Produits financiers	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	63	0	0	0	0	63
TOTAL	0	2 576	413	0	0	0	805	0	0	117	0	3 911

6.3 Les charges par destination

✓ Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

✓ Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

✓ Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Ces innovations se concrétisent par l'étude, la conception et la production de matériels et techniques médicales adaptés aux conditions de travail des terrains MSF accessibles aux meilleurs coûts possibles.

- Conception d'orthèses 3D (projet 3D)

- Etude sur l'aide à l'interprétation des antibiogrammes (projet ASTapp)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

- Du renforcement des compétences des volontaires de Médecins Sans Frontières en leur attribuant des bourses d'études afin qu'ils suivent des formations spécialisées.

- De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2020 à 2 510 K euros, en baisse de 96 K euros par rapport à 2019. Elles se décomposent comme suit :

Libellé	2 019	2 020
Projets d'innovation médicale	538	702
Support des opérations MSF	754	742
Information et sensibilisation du public	768	834
Versements à d'autres organismes	545	231
Missions sociales	2 606	2 510

Les dépenses de **support des opérations MSF** s'analysent comme suit :

Libellé	2 019	2 020
<i>Projet 3D</i>	228	221
<i>Projet ASTapp</i>	307	412
<i>Projet Test de Diagnostic Rapide</i>	3	0
<i>Fondation FIFHA</i>	0	3
<i>COVID-projet GOMA</i>	0	5
<i>COVID-alerte Niger</i>	0	61
Projets d'innovation médicale	538	702
Bourses d'études	134	123
Projet Laboratoire Apprentissage Coopératif	0	0
Charges de gestion immobilière (y compris dotations aux amortissements)	621	619
Support des opérations MSF	754	742
Information et sensibilisation du public	768	834
Versements à d'autres organismes	545	231
Missions sociales	2 606	2 510

Le projet 3D utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza.

Le projet ASTapp « Antibio » est une application smartphone gratuite qui aide le technicien de laboratoire à interpréter les résultats des antibiogrammes qui, originellement, nécessitent un expert en microbiologie. L'idée d'Antibio est d'assister l'analyse des antibiogrammes dans les pays où il n'y a pas d'accès à ces ressources hautement qualifiées. Elle va permettre l'implantation sur les terrains d'intervention de MSF et au-delà des projets de MSF de laboratoire de bactériologie de qualité même en l'absence d'un expert microbiologiste et dans des contextes difficiles.

Alerte Covid-19 est outil de gestion des alertes de Covid-19. Cette application créée par la Fondation en collaboration avec Epicentre, Medic Mobile et Google.org à la suite d'une demande du ministère de la santé publique nigérien est aujourd'hui opérationnelle dans tout le Niger. Elle permet d'identifier les cas suspects de Covid-19 et les cas contacts des personnes suspectées d'avoir été infectées. Elle a participé grandement à la stabilisation de la situation sanitaire au Niger et des études sont en cours pour élargir son champ d'action à d'autres épidémies.

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 834 K euros, principalement constitués de coûts salariaux dont 51 K euros refacturés à l'Association MSF.

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi :

Libellé	Entité bénéficiaire	2 019	2 020
Minilab	MSF Association	138	0
Diatropix	Institut Pasteur Dakar	0	100
Essai clinique du vaccin fièvre jaune	Epicentre	408	131
Versements à d'autres organismes		545	231

Le Sénégal a inauguré le 16 novembre 2020, la plateforme DIATROPIX à l'Institut Pasteur de Dakar pour rendre disponible un nombre important de tests sérologiques rapides et fiables pour la Covid-19, à bas prix.

L'étude sur la fièvre jaune financée par la Fondation est conduite par Epicentre pour prouver l'efficacité du fractionnement du vaccin contre la fièvre jaune en vue d'initier un changement de pratique à grande échelle en cas d'épidémie.

✓ **Détail des charges de recherche de fonds**

On distingue les frais d'appel à la générosité publique, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2020 à 274 K euros contre 264 K euros en 2019.

✓ **Détail des charges de fonctionnement**

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de la Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2020 à 338 K euros contre 277 K euros en 2019. Ils représentent 10,8% du total des emplois 2020 contre 8,8 % en 2019. La hausse s'explique par une augmentation structurelle des coûts de loyers de 20 K euros par an et par une augmentation conjoncturelle de la masse salariale liée aux mouvements d'effectif de l'année (départs, arrivées et remplacements).

✓ **Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice**

Le montant des fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 673 K euros et est détaillé dans le tableau de variation des fonds dédiés (voir 3.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

6.4 Les produits par origine

Libellé	2 019	2 020
<i>Dons manuels</i>	2 093	2 224
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	5	189
<i>Mécénat</i>	144	163
Dons, legs et mécénat	2 242	2 576
<i>Revenus locatifs des actifs issus de la générosité du public*</i>	404	404
<i>Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**</i>	12	9
Autres produits liés à la générosité du public	416	413
<i>Contributions financières avec contrepartie</i>	334	540
<i>Revenus locatifs des actifs non issus de la générosité du public***</i>	95	95
<i>Reprises de subventions virées au compte de résultat</i>	7	63
<i>Refacturations</i>	49	107
Autres produits non liés à la générosité du public	485	805
<i>Reprises provisions</i>	0	0
<i>Utilisations des fonds dédiés antérieurs</i>	156	117
Total produits par origine	3 299	3 911

Les dons, mécénat et legs collectés sur l'année par la Fondation représentent 2 576 K euros en hausse de 334 K euros par rapport à 2019 du fait de la mobilisation des donateurs de la Fondation sensibles aux appels à dons COVID.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 413 K euros. Ils comprennent l'intégralité des produits financiers et 81% des produits des loyers correspondant à la part des acquisitions immobilières de la Fondation financée par des réserves de générosité du public. (Voir 3.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds propres »).

Le total des produits lié à la générosité du public s'élève ainsi à 2 989 K euros.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 805 K euros. Il s'agit de

- 540 K euros versés par la Fondation Tides au titre d'une contribution financière avec contrepartie telle que la définit le règlement comptable
- 95 K euros de loyers facturés à MSF Logistique et l'Association MSF au titre de la location du site de Mérignac et perçus sur la part de ses actifs non financés par la générosité du public,
- 63 K euros de reprises de subvention d'investissement relatives à l'immobilier de Bordeaux,
- 49 K euros de charges locatives facturées à l'euro, l'euro à MSF Logistique et à l'Association MSF inhérentes la location du site de Mérignac,
- 51 K euros facturés à l'Association MSF au titre du personnel du CRASH qui a contribué à la mission sociale d'information et de sensibilisation de l'Association,
- 6 K euros de produits de facturation pour un support du CRASH à la rédaction d'un article de Key Aid Consulting, sur la réponse aux épidémies

7. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K EUROS)

Conformément à l'article 611-2 du nouveau règlement le CER 2019 est rappelé ci-dessous pour information.

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2020 a été établi selon le présent nouveau règlement n°2018-06 alors que le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

EMPLOIS	Emplois de 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	
			Ressources collectées en 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE	1 249
1- MISSIONS SOCIALES	2 606	1 491	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	2 098
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés	
Actions réalisées directement	1 829	889	Dons manuels non affectés	1 973
Versements à d'autres organismes agissant en France	138	138	Dons manuels affectés	120
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs et autres libéralités non affectés	5
Actions réalisées directement	231	57	Legs et autres libéralités affectés	0
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	408	408	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	264	264	2- AUTRES FONDS PRIVES	478
2.1 Frais d'appel à la générosité publique	264	264	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	4- AUTRES PRODUITS	566
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0		
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	277	277		
I - TOTAL EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 147		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 143
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISES DES PROVISIONS	0
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	218		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	156
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC	-66
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	66
V - TOTAL GENERAL	3 366	2 032	VI - TOTAL GENERAL	3 366
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0		
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0		
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 032	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	2 032
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE	1 249
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Missions sociales		1 052	Bénévolat	0
Frais de recherches de fonds		0	Prestations en nature	1 052
Frais de fonctionnement et autres charges		0	Dons en nature	0

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)			
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 – MISSIONS SOCIALES	1 460	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	0
- Actions réalisées par la Fondation	0	1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	- Dons manuels	2 224
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	189
- Actions réalisées par la Fondation	1 228	- Mécénats	163
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	231	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	413
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	274		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	274		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	334		
TOTAL DES EMPLOIS	2 068	TOTAL DES RESSOURCES	2 989
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	497	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	117
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	542	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	3 106	TOTAL	3 106

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 690
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	542
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-9
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 222

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2020		EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	0	Bénévolat	0
Réalisées à l'étranger	0	Prestations en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		Dons en nature	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			
TOTAL	0	TOTAL	0

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	374
(-) Utilisation	117
(+) Report	497
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	754

✓ Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

La Fondation disposait au 31 décembre 2019 d'une réserve de générosité du public d'un montant de 1 249 K euros. Le règlement comptable n° 2018-06 applicable au 01 janvier 2020 élargit le périmètre des ressources de générosité du public. Son application rétroactive a pour conséquence une réévaluation du montant de générosité du public (GP) en réserve au 31 décembre 2019.

Ainsi redéfinies, les ressources de générosité du public en réserve au 01 janvier 2020 sont égales au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. En conséquence le solde de ressources

reportées liées à la générosité du public en début d'exercice à 1 690 K euros.

Rubriques des fonds propres liées à la générosité du public	Avant affectation du résultat 2019	Après affectation du résultat 2019
Autres réserves	1 659	1 814
Réserves d'investissements	4 276	4 055
Résultat	-66	0
TOTAL A	5 869	5 869

Sources des financements des immobilisations (hors avances de trésorerie)	12 451	100%
Financement par dotations statutaires	459	4%
Financement par bailleurs institutionnels	3 335	27%
Auto financement fondation	250	2%
Financement Générosité du public via MSF association	1 665	13%
Financement Générosité du public via Autres sections MSF	5 786	46%
Générosité du public	956	8%

VNC des immobilisations corporelles	13 668
Immobilisations en cours financées par avance de trésorerie	2 954
Immobilisation financées par dettes long terme	4 524
VNC des immobilisations financées par les réserves	6 189

TOTAL B Part de la VNC des immobilisations financées par la générosité du public en réserve	4 179	68%
--	--------------	------------

TOTAL A - B	1 690
--------------------	--------------

✓ **Détail des produits dédiés et non dédiés**

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédiés ou non à des projets définis.

Produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et produits non dédiés	EXERCICE 2020		
	Dédié	Non dédié	Total
- Dons manuels	666	1 558	2 224
- Donations et assurances-vie	0	189	189
- Mécénat	1	162	163
- Autres produits liés à la générosité du public	0	413	413
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs	117	0	117
Générosité du public	784	2 322	3 106

✓ **Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public**

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements (hors ensemble immobilier de Mérignac), puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.
- Depuis le 1^{er} janvier 2016, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les ressources non affectées issues de la générosité publique ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Bordeaux (Mérignac) ni aucune dépense relative à l'exploitation de ce site.

✓ Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2020, la Fondation MSF a utilisé 2 077 K euros de ressources de générosité du public sur l'exercice, soit 69 % des ressources de générosité du public collectées dans l'année. Au 31 décembre 2020, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 222 K euros.

La générosité du public finance en 2020 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 58% pour 1 460 K euros :
 - 99% des activités du Centre de Recherche sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (777 K euros), le reste étant financé par des produits de facturation
 - L'intégralité des bourses d'étude et de recherche octroyés par la Fondation (123 K euros),
 - L'intégralité des contributions de la Fondation aux projets de l'association Epicentre (131 K euros) et de l'Institut Pasteur de Dakar (100 K euros),
 - 43 K euros du projet ASTapp, le reste étant financé par la contribution de la fondation Tides
 - L'intégralité des dépenses des projets COVID (67 K euros) ;
 - L'intégralité des dépenses du projet 3D (215 K euros),
 - L'intégralité des dépenses du projet de la Fondation abritée FIFHA (3 K euros).
- L'intégralité des emplois de recherche de fonds (274 K euros),
- 98% des frais de fonctionnement (334 K euros), le reste concernant les frais de l'activité immobilière non financée par

- la générosité du public,
- 100% des investissements non immobiliers (9 K euros) sur le projet 3D et ASTapp.